

Pour pouvoir adapter votre entreprise à l'évolution de votre activité, vous pouvez avoir besoin de modifier votre structure juridique.

Notre mission consiste à vous présenter les avantages et inconvénients juridiques et fiscaux de la **SAS (Société par Actions Simplifiées)** et de vous aider, le cas échéant, à respecter les formalités juridiques à effectuer.

Nous nous assurerons également que ce changement de forme juridique s'effectue dans la continuité de votre exploitation, que ses motivations ne sont pas uniquement fiscales et qu'elles ne vont pas à l'encontre de votre projet.

Les **objectifs recherchés** par cette transformation sont divers :

- Assouplir la gestion de votre entreprise,
- Faciliter les levées de fonds et augmentations de capital,
- Etendre le champ d'application du statut de **JEI (Jeune Entreprise Innovante)**,
- Réduire la fiscalité lors des cessions de parts sociales et des distributions de dividendes

Le cabinet **e-care expertise-comptable et innovation** vous propose de vous accompagner lors :

- De l'étude de la faisabilité de la transformation juridique,
- De la rédaction des différents documents requis,
- Du dépôt desdits documents auprès de la juridiction compétente.

Votre structure juridique **ne doit pas être un frein** à votre développement économique

<b>Etude du respect des conditions préalables et des modalités</b>	<b>Respect des formalités juridiques</b>	<b>Transmission des documents</b>	<b>Suivi et contrôle</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital social supérieur à 1€</li> <li>• Capitaux propres supérieurs ou égaux au capital social</li> <li>• Un associé minimum dans la société</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire</li> <li>• Rédaction du Procès-Verbal de cette AGE</li> <li>• Nomination d'un Commissaire à la Transformation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission du PV d'AGE à l'administration</li> <li>• Publication d'une annonce dans un journal d'annonce légale</li> <li>• Constitution du dossier de transformation à transmettre au Greffe du Tribunal de Commerce</li> <li>• Dépôt dudit dossier auprès du Greffe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la validation du dossier par le Greffe</li> <li>• Mise en place des changements comptables et fiscaux</li> <li>• Mise en place du nouveau régime social des dirigeants de la société</li> </ul>

*Nos honoraires pour une mission de transformation en SAS sont déterminés sur devis.*